

Fiche

Il arrive souvent, dans un **récit**, que le **narrateur** fasse parler les personnages : on dit qu'il « rapporte » leurs paroles, car il ne s'agit pas du **discours** du narrateur lui-même. Quels sont les procédés dont il dispose pour cela ?

• On peut employer le **discours direct** :

- le discours direct permet de rapporter les paroles telles qu'elles ont été formulées. Ce n'est pas le narrateur qui parle mais un personnage ;

- la plupart du temps, les paroles rapportées au discours direct sont annoncées à l'aide d'un **verbe de parole** (*dire, répondre, rétorquer, etc.*) qui précède, coupe ou suit les paroles ;

- le discours direct se démarque de la narration par une disposition et une **punctuation** qui lui sont propres, le plus souvent : un **deux-points** au début, des **guillemets** pour encadrer la séquence, un passage à la ligne et un **tiret** pour les changements d'interlocuteur.

• On peut également employer le **discours indirect** :

- le discours indirect intègre les paroles rapportées au discours de celui qui les rapporte. Celles-ci se présentent d'ailleurs grammaticalement sous la forme d'une **proposition subordonnée** ou d'un groupe infinitif prépositionnel dépendant d'un verbe de parole ;

Ex. :

« « *L'un de nos deux marchands de son arbre descend, court à son compagnon, lui dit **que c'est merveille qu'il n'ait eu seulement que la peur pour tout mal.*** » » (Jean de la Fontaine, *Fables*)

- la plupart du temps, le discours indirect est introduit par la **conjonction de subordination que**, mais il peut être introduit par un **mot interrogatif** ou la **préposition de** ;

Ex. : *Il lui demanda **ce que l'ours lui avait dit à l'oreille.***

*Il le pressa **de lui expliquer ce que l'ours lui avait dit.***

- pour passer du discours direct au discours indirect, on doit changer : la **personne**, le **temps** et les **indicateurs de temps** éventuels.

Ex. : *Les deux compagnons dirent à leur voisin fourreur : « **Nous allons tuer demain un ours dont nous vous vendrons la peau.** »*

*Les deux compagnons dirent à leur voisin fourreur **qu'ils allaient tuer le lendemain un ours dont ils lui vendraient la peau.***

• On peut employer le **discours indirect libre** :

- dans le discours indirect libre, les paroles sont intégrées à la **narration** sans être cependant subordonnées à un verbe de parole.

Comme dans le discours direct, elles peuvent d'ailleurs présenter une **punctuation** expressive (? !...) pour restituer l'intonation.

- Dans le passage ci-dessous, dans les quatre derniers vers, le narrateur rapporte les paroles qu'ont prononcées les deux compagnons pour persuader le fourreur de leur acheter la peau de l'ours avant qu'ils ne l'aient tué. C'est du discours indirect libre.

« *Deux compagnons, pressés d'argent,*

À leur voisin fourreur vendirent

La peau d'un Ours encore vivant,

Mais qu'ils tueraient bientôt, du moins à ce qu'ils dirent.

C'était le roi des ours, au compte de ces gens.

Le marchand à sa peau devait faire fortune ;

Elle garantirait des froids les plus cuisants :

On en pourrait furrer plutôt deux robes qu'une. » (op. Cit.)